Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260701-DEL260626_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 26/06/2026

Date de la convocation
19/06/2026

Date d'affichage
19/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 15 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL26-06-2026-08

L'an 2026, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN.

Excusés ayant donné procuration : M. Jean-Yves LE FORESTIER donne pouvoir à Mme Anne-Catherine JOUBIER, Mme Laurence GRIGNOUX donne pouvoir à Elie QUILLIEC, Mme Clara GEGOUREL donne pouvoir à Cécile DAMONNEVILLE, M. Nicolas QUILLERÉ donne pouvoir à Anthony ONNO.

Secrétaire de séance : M. Daniel GUÉGAN

Objet de la délibération : Fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°07/07/2023-04 du 7 juillet 2023 relative aux tarifs des services périscolaires,

VU les avis favorables de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de la commission jeunesse de Guénin,

Considérant que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec les communes de Baud Communauté, la CAF demande une harmonisation des pratiques tarifaires des structures ALSH du territoire. Cette démarche ne vise pas à appliquer des prix strictement identiques partout, mais à unifier les méthodes de calcul.

Considérant que pour la commune de Guénin, trois évolutions sont nécessaires :

- La déclinaison par tranches de Quotients Familiaux (QF) pour tous les tarifs, y compris pour les familles extérieures à la commune,
- L'application d'une majoration de 25 % entre les tarifs « extérieurs » et les tarifs « commune »,
- L'application d'un taux d'effort équitable et lissé selon les tranches de QF. Le taux d'effort mesure la part que représente le coût du service (ici, une journée d'ALSH) dans les ressources d'une famille. C'est un indicateur d'équité sociale.

Considérant qu'un travail approfondi a été mené en plusieurs étapes (constat actuel, modulation des tranches, établissement de plusieurs scénarios en fonction du taux d'effort),

Considérant qu'en accord avec les préconisations de la CAF, la proposition de grille tarifaire applicable au 1er septembre 2026 est la suivante :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260701-DEL260626_08-DE

	Tranche 1 QF < 1000	Tranche 2 QF 1001 à 1349	Tranche 3 QF > 1350
½ journée commune	5.30 €	7.15 €	8.50 €
½ journée extérieur	6.65 €	8.95 €	10.60 €
Journée commune	7.30 €	9.85 €	11.70 €
Journée extérieur	9.15 €	12.35 €	14.60 €
Repas (commune)	3.50 €		
Repas (extérieur)	4.00 €		

Considérant qu'une communication sera menée courant juillet auprès des familles concernées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) tels que présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

